

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'UFR

26 JANVIER 2021

Le conseil de l'UFR des Sciences de Santé s'est réuni le 26 janvier 2021 à la fois en présentiel et en distanciel.

Le doyen ouvre la séance à 17h00 en présentant ses vœux aux membres du conseil.

I - Validation du procès-verbal du conseil du 24 novembre 2020.

Le compte-rendu du conseil est approuvé à l'unanimité.

II - Informations générales

1- Mal-être des étudiants

On constate en ce moment des états d'âme délétères pour les étudiants, ainsi que des suicides. La conférence des Doyens de Médecine travaille beaucoup sur le sujet avec des outils locaux et nationaux mais il faut une communication beaucoup plus importante sur les moyens mis en place pour que les étudiants sachent où s'adresser.

A Dijon, les représentants étudiants sont en première ligne. Les étudiants peuvent également s'adresser au personnel de scolarité, aux enseignants, au Doyen directement, au service de santé universitaire, aux structures du CHU pour ceux qui sont en stage, à la ligne téléphonique dédiée au niveau national.

Lors du dernier comité pédagogique, le doyen a proposé la mise en place de groupes de parole qui permettront de réunir chaque jour entre 12h30 et 13h30, à la cafétéria, 10 étudiants qui se seront préalablement inscrits et des professionnels en médecine. Le président de la conférence des Doyens précise dans un mail du 17 janvier que Christine Ammirati a obtenu une augmentation du nombre de psychologues dans les universités. La conférence des Doyens et la conférence des présidents de CME de CHU ont signé ensemble le 22 janvier un communiqué dans lequel ils s'engagent à mettre en place tous les dispositifs et ressources possibles pour détecter, écouter et accompagner les étudiants en difficulté. Le CNA (Centre National d'Appui) propose le 26 janvier une visioconférence sur les projets professionnels, l'orientation et la réorientation des étudiants en Santé, ainsi qu'une conférence débat sur la qualité de vie des étudiants en Santé.

2- Reprise progressive des cours

Aujourd'hui, 26 janvier, a eu lieu la journée nationale organisée par les étudiants en pharmacie en deuxième et troisième années. Des cours étaient organisés en présentiel au B1. 20 étudiants de PH2 étaient présents aux cours du matin et 15 étudiants de PH3 étaient présents aux cours de l'après-midi, assurés par Mesdames Vergely et Seguy. Cette présence des étudiants en cours était exceptionnelle, les étudiants souhaitant démontrer qu'ils étaient capables de respecter les consignes sanitaires. Ils étaient peu nombreux à être présents, mais contents de pouvoir suivre un cours en présentiel à la fac. De son côté, Christine Marie a sollicité l'université afin de pouvoir accueillir des étudiants en cours magistraux lorsque ceux-ci précèdent immédiatement un TP, mais la réponse est négative.

Une dizaine d'étudiants en PH4 rencontrent des difficultés.

En ce qui concerne médecine, il a été décidé que la quinzaine débutant le lundi 25 janvier fonctionnera sur le modèle actuel c'est-à-dire que les CM, TD et TP (sauf ceux bénéficiant déjà d'une autorisation de présentiel), continueront à être dispensés via les outils numériques.

Les consignes sanitaires ont été actualisées le 22 janvier par le MESRI (ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation). L'actualisation concerne la reprise progressive des enseignements à partir du 25 janvier. La reprise des enseignements du second semestre se fera pour tous les cycles en autorisant le présentiel, en mode hybride, notamment pour les cours magistraux, de manière progressive et limitée. Au plus tard le 8 février, les établissements accueilleront des étudiants en présentiel dans la limite de 20 % de leur capacité d'accueil globale, soit l'équivalent d'une journée de présence par semaine. La reprise des enseignements en présentiel s'accompagne d'une doctrine de tests individuels et collectifs au sein des établissements, qui sera mise en œuvre selon la définition de la stratégie « Tester, alerter, protéger ».

3- Prépa privées

Le Doyen a adressé, le 18 janvier aux étudiants de PASS/LAS et aux proviseurs des lycées de Bourgogne, un courrier relatif aux pratiques trompeuses, mensongères et illégales des préparations privées. Cela fait suite à la position adoptée par la conférence des Doyens suite à l'utilisation frauduleuse des logos des facultés de Médecine et des universités par la prépa privée Hippocrate visant les PASS et LAS.

4- Nouvelle gouvernance de la CPU

Le jeudi 17 décembre 2020, la conférence des présidents d'université s'est réunie en session plénière et a procédé à l'élection de sa nouvelle gouvernance. Le Pr. **Manuel Tunon de Lara**, PU-PH en pneumologie à l'université de Bordeaux, a été élu **président**. Le Pr. **Virginie Dupont**, Pr. en chimie organique, présidente de l'université Bretagne sud, a été élue **vice-présidente**. Le Pr. **Guillaume Gellé**, Pr. en génie informatique, président de l'université de Reims - Champagne-Ardenne, a été élu **vice-président**.

5- Démission de Thierry Moulin

Thierry Moulin, élu pour 5 ans en janvier 2017 souhaite présenter sa démission suite à l'élection d'un nouveau conseil d'UFR en décembre 2020. Il a toutefois présenté sa candidature lors de la réunion du nouveau conseil chargé de désigner le nouveau Doyen, le 25 janvier.

6- Augmentation des quotas dans les IFSI

Le ministère des affaires sociales et de la santé a réalisé pendant la crise sanitaire que la France manque d'infirmières et a décidé d'ouvrir très rapidement 3000 places au niveau national dont 300 en bourgogne. 169 places supplémentaires seront ouvertes en IFSI à compter de la rentrée de septembre 2022 via Parcoursup. Les Doyens Thierry Moulin et Marc Maynadié ont décidé de proposer des places en deuxième année d'IFSI aux étudiants de PASS et LAS non retenus pour accéder en deuxième année MMOP. Le contenu pédagogique de la deuxième année d'enseignement en IFSI doit donc être revu pour la rentrée 2021 et cela doit se faire par le dépôt d'un appel à projets dans le cadre des expérimentations Le Bouler. Les IFSI de Bourgogne pourraient accueillir 24 étudiants issus de PASS lors de la rentrée 2021, la Franche-Comté en accueillerait 25. Le Doyen ne souhaite pas rédiger un dossier et a transféré à Madame Niaux, Administratrice du GCS IFSI Bourgogne.

7- SeSa

Lors d'une réunion à l'ARS le 7 janvier, des dispositions ont été actées, qui viennent modifier les interactions entre les différents étudiants en Santé. L'UFR, n'y ayant pas assisté, ne modifiera pas le processus prévu. Cécile Le Moteux précise que les étudiants en troisième année de masso-kinésithérapie travailleront exclusivement avec les IFSI de la région Bourgogne. La réunion du 7 janvier a fixé un changement de calendrier et d'objectifs afin de permettre aux IDE de récupérer des jours de stages. En effet, les IDE ont été impactés par la réduction du nombre de jours de stage et par la réduction de l'acquisition de compétences par manque de stages « cœur de métier ». Les étudiants en masso-kinésithérapie ont été solidaires des IDE, notamment en faisant avancer les différents projets. Ceux-ci étant déjà bien avancé, l'IFMK fait le choix de continuer à travailler avec les étudiants infirmiers. Les masso-kiné récupéreront ainsi 6 journées qui seront consacrées à la prolongation d'une période de stage.

8- Convention cadre de partenariat avec l'IFMK

La convention cadre relative à la délivrance du diplôme d'Etat de masso-kinésithérapie, adoptée par le conseil régional BFC le 20 novembre 2020, a été validée en conseil d'administration de l'université du 17 décembre 2020.

9- Centre de vaccination – mail du Dr Benoît Dautriche

Le Dr Dautriche fait partie du DMG. Il est l'un des responsables de la mise en place des centres de vaccination à Dijon. Il a interrogé le Doyen sur la possibilité de faire appel à des externes et internes en médecine. Le Doyen a répondu qu'a priori cela ne posait pas de problème si cela se passait en dehors des heures de cours ou stage. Naturellement, si un médecin participant à la campagne de vaccination a un externe ou interne en stage, il peut, sans avoir besoin de les rémunérer, les faire participer pendant leur temps de stage.

10- Ecole INSERM

Une étudiante de P2, Marianne Masson, a été retenue pour participer à l'école de février.

III – Textes officiels

1- Décret n° 2020-1467 du 27 novembre 2020 modifiant les conditions d'exercice du droit de suffrage au conseil des établissements publics à caractère scientifique culturel et professionnel prévues à l'article D. 719-14 du code de l'éducation

Le décret stipule que les étudiants qui suivent une formation paramédicale et remplissant certaines conditions peuvent voter aux élections des instances de l'université au même titre que les autres étudiants universitaires. Il s'agit des étudiants qui suivent une formation d'une durée minimale de trois années relevant de l'enseignement supérieur et intégrée à l'université au moyen d'une convention conclue entre les instituts de formation paramédicale et l'université et qui sont inscrits à l'université. Ils sont électeurs aux élections des instances de l'université, en particulier au conseil d'UFR.

Ces dispositions nouvelles obligent à modifier les statuts de l'UFR, sans que le nombre total de sièges attribué aux étudiants ne puisse être augmenté.

Une réunion aura lieu afin de réfléchir à la meilleure représentativité accordée aux différentes filières au sein du conseil.

2- Arrêté du 1^{er} décembre 2020 portant répartition des postes offerts au titre de l'année universitaire 2021-2022 au concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques

Christine Marie explique que le DES IPR (Innovation Pharmaceutique et Recherche) va disparaître au profit d'une FST. Au concours de l'internat cette année, sur 16 étudiants dijonnais inscrits, 8 ont été reçus sur liste principale, 2 sur liste complémentaire.

Postes ouverts pour 2021-2022 à DIJON pour le DES IPR : 1

3- Instruction ministérielle n° DGOS/RH5/DGESIP/2020/225 du 9 décembre 2020 relative à l'accueil et à l'organisation des stages des étudiants de deuxième cycle médecine, odontologie et pharmacie et les étudiants du second cycle des études de maïeutique

L'instruction précise les conditions d'accueil de ces étudiants lorsqu'ils sont en fonction en milieu hospitalier et extra hospitalier dans le cadre du Ségur de la Santé.

Sont exposés notamment :

→ Pour l'ensemble des étudiants hospitaliers :

- Les principes d'organisation du temps de travail,
- L'organisation des stages
- Les congés annuels
- La rémunération
- Les conditions matérielles d'accueil en stage (restauration, logement, blanchisserie)
- Les dispositifs de prise en charge des frais de transport : il est rappelé que les étudiants hospitaliers bénéficient d'une indemnité forfaitaire de transport lorsqu'ils accomplissent un stage en dehors de leur CHU de rattachement, dès lors que le lieu de stage est situé à plus de 15 kilomètres de leur UFR de rattachement.

→ Pour les étudiants hospitaliers en Médecine :

- L'organisation des gardes et leur indemnisation
- **Les dispositifs de prise en charge des frais d'hébergement : une indemnité forfaitaire d'hébergement est créée par le décret n° 2020-1241 du 9 octobre 2020. Fixée à un montant forfaitaire brut de 150 euros, non soumise à condition kilométrique, elle est versée aux étudiants en médecine qui accomplissent un stage ambulatoire situé dans une zone sous-dense et qui supportent la charge financière d'un logement. L'étudiant souhaitant en bénéficier doit en faire la demande au CHU dont il relève.**

Sur la base de ce texte, l'ARS a supprimé l'aide qu'elle accordait aux étudiants en médecine. Cependant, les étudiants ont eu connaissance de ce texte tardivement, ceux qui étaient en stage avant sa publication n'ont pu en bénéficier et enfin, cette somme est bien inférieure à l'aide apportée par l'ARS jusqu'ici.

Christine Marie indique que la fin de l'aide financière apportée par l'ARS concerne aussi l'aide au logement des étudiants du 3^e cycle cours Officine (aide au financement d'un logement au CROUS lors des semaines de séminaire à l'UFR).

Le Dr. Jandin explique que le système précédent ne concernait que les étudiants en Médecine de Bourgogne et non ceux de Franche-Comté, ce qui était problématique. Et qu'en ce qui concerne les pharmaciens, cela représentait un trop petit effectif aidé.

Claude-Henri Cunit demande si, a minima, il ne serait pas possible de maintenir le différentiel entre l'aide précédente et l'indemnité de 150 euros.

Autres inconvénients de ce texte : pour la maïeutique, il ne concerne que les étudiants en 2^e cycle et pas ceux en 1^{er} cycle.

4- Arrêté du 21 décembre 2020 fixant le modèle de proposition des commissions régionales d'autorisation d'exercice à la commission d'autorisation d'exercice prévue par le décret n° 2020-1017 du 7 août 2020 (NOR : SSAH2036476A)

L'ARS est en charge de l'organisation de la commission, qui se réunira en juin 2021 pour la 1^{ère} fois. Il est très difficile pour l'UFR et l'Ordre de trouver des spécialistes pour étudier les dossiers. Le Dr. Jandin souhaiterait déterminer des critères permettant de sélectionner une partie des candidats sans les auditionner. Actuellement, 50 dossiers ont été déposés, majoritairement en médecine générale et anesthésie-réanimation.

5- Décret et arrêté du 22 décembre 2020 relatifs au service sanitaire des étudiants en santé

→ Le décret n° 2020-1667 du 22 décembre 2020 (NOR : SSAZ2028100D) modifie le décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 en ce qu'il a pour objet d'élargir le périmètre du service sanitaire des étudiants en santé pour l'adapter aux situations sanitaires exceptionnelles

→ L'arrêté du 22 décembre 2020 (NOR : SSAZ2028090A) modifie dans le même sens l'arrêté du 12 juin 2018 modifié.

6- Ordonnance 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 (NOR : TFPF2033148R)

- Les autorités compétentes pour la détermination des modalités d'accès aux formations de l'enseignement supérieur ainsi que pour la détermination des modalités de délivrance des diplômes de l'enseignement supérieur (y compris baccalauréat) peuvent apporter à ces modalités, les modifications nécessaires à leur mise en œuvre.

- S'agissant des examens et concours, ces adaptations peuvent porter, dans le respect de l'égalité de traitement entre les candidats, sur leur nature, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation, qui peuvent notamment s'effectuer de manière dématérialisée. Ces adaptations sont portées à la connaissance des candidats dans un délai qui ne peut être inférieur à 2 semaines avant le début des épreuves.

IV – UMDPCs

1- DIU essais thérapeutiques et maladies rares

Ce DIU est organisé en partenariat avec les autres universités de Lyon-Est, Lille et Aix-Marseille.

A Dijon, les responsables sont les Professeurs Laurence Faivre et Marc Bardou.

Les objectifs sont d'informer et de former les professionnels aux spécificités des essais thérapeutiques sur les maladies rares, afin de pouvoir participer, concevoir et conduire des essais thérapeutiques dans le domaine des maladies rares.

La formation a une durée de 105 heures sur une année universitaire, 39h00 à distance et 66 heures en présentiel.

Le tarif est de 1300 € pour un minimum de 10 candidats.

Le public visé : médecins, pharmaciens, internes en médecine et pharmacie, infirmières, scientifiques, métiers de la recherche, de l'entreprise du médicament entre autres.

2- Formation courte : Réalisation de tests rapides d'orientation diagnostique antigéniques nasopharyngés pour la détection du SARS-COV2.

Le responsable est le docteur David Guillier.

Les objectifs sont d'identifier les obligations légales de réalisation des tests antigéniques SARS-COV2, d'appliquer la procédure de prélèvement, d'accompagner et orienter le patient et de superviser la réalisation du test.

La formation a une durée de 3h00 sur une année universitaire, 1h00 en e-learning et 2h00 en présentiel.

Le tarifs est de 150 € pour un minimum de 8 candidats.

Le public visé : médecins, pharmaciens, infirmiers, chirurgiens-dentistes, masseur-kinésithérapeutes.

3- Formation courte : L'éthique en santé : de la théorie à la pratique

Le responsable est le Professeur Jean-Pierre Quenot.

Les objectifs sont de savoir construire une réflexion d'ordre éthique dans le champ de la santé, de pouvoir en débattre de façon collégiale et pluridisciplinaire, de parvenir à en rendre compte dans une synthèse à destination d'une équipe pour améliorer la qualité des soins dans les situations complexes.

La formation a une durée de 32 heures sur une année universitaire, en présentiel ou à distance.

Le tarif est de 300€ par module (5 modules - des modules optionnels supplémentaires pourront être proposés à raison de 7heures par module) pour un minimum de 12 candidats.

Le public visé : tous les professionnels de santé (secteur sanitaire, social, médico-social), toute personne participant à des instances de réflexion éthique dans le champ de la santé.

4- Formation courte : Formation-Patient-Partenaire-Formateur

Le responsable est le Professeur Laurence Faivre.

Les objectifs sont de se positionner en tant que patient-partenaire-formateur, d'utiliser différentes techniques pédagogiques à disposition, de co-construire une formation avec des professionnels de santé enseignants, de co-animer une séance pédagogique auprès du grand public, des étudiants et des professionnels de santé.

La formation a une durée de 23 heures sur une année universitaire, 2 heures en e-learning et 21heures en présentiel.

Le tarif est de 600€ pour un minimum de 8 candidats.

Le public visé sont : les usagers, les patients-partenaires, les aidants.

5- Formation en partenariat avec la mutualité française

Il s'agit de formations proposées par la mutualité française dans ses établissements pour lesquelles l'UMDPCs est partenaire.

Le consultant pédagogique est Madame Perrine Didi.

- **Formation Alimentation OMEGAH** : vise à prévenir et limiter la dénutrition des personnes âgées.

- **La vie à pleines dents longtemps** : sensibilisation des personnels des établissements à la problématique de la santé bucco-dentaire des personnes âgées, acquisition de savoir-faire en matière d'hygiène bucco-dentaire et de soins.

Le financement est de 5000 euros par formation.

Le public visé sont : les professionnels de santé des établissements mutualistes.

6- Modifications de responsables liées à des départs en retraite

DIU de Chirurgie gynécologique et mammaire : le Pr Khadel remplace le Pr Douvier.

DIU de Gynécologie obstétrique appliquée aux médecins généralistes : le Pr Simon remplace le Pr Douvier.

DIU de Médecine manuelle ostéopathie : M. Perez-Lafontant remplace M. Moreau.

DIU Remise à niveau en vue de l'exercice de la médecine générale : le Dr Gouget remplace le Pr Beis.

DIU de Réadaptation cardiovasculaire : le Dr Gouteron remplace le Pr Casillas.

DIU de Neurochirurgie vasculaire : le Dr Cao remplace le Pr Mourier.

7- Modifications de public et/ou pré-requis

DIU de kinésithérapie et réhabilitation gériatrique : ouverture aux psychomotriciens.

8 – Modifications d'organisation pédagogique

DU d'Aromathérapie : transformation de l'enseignement présentiel en enseignement à distance du fait de la Covid-19. L'équipe pédagogique souhaite conserver ce modèle à l'avenir.

9 – Inscriptions uniquement dans d'autres universités

DIU Approche psychosomatique par le soin : Montpellier.

DIU Chirurgie par pariétale : Reims.

11- Fermeture de formations

DIU Echographie et rhumatologie interventionnelle avec guidage radioscopique ou échographique – Pr Ornetti

DIU Médecine de rééducation : Pr. Casillas.

V - Finances

1- Il est proposé au conseil d'UFR de voter la **sortie d'inventaire** pour mise au rebut de 18 vidéoprojecteurs acquis entre 2001 et 2013, une table de mixage et un appareil à eau distillée.

Le conseil adopte à l'unanimité la sortie d'inventaire desdits équipements.

2- Le dossier présenté par l'UFR dans le cadre de l'**Appel à Projets de la Région pour les équipements pédagogiques et numériques 2021** est présenté aux membres du Conseil pour information.

Titre du projet : Holomédecine : Quand hologrammes et réalité fusionnent et interagissent les uns avec les autres pour l'enseignement médical en présentiel ou distanciel.

Le montant total du projet s'élève à 35 400€, que la Région subventionnera à hauteur de 50% soit 17 700€ si le projet est retenu, l'université subventionnant la seconde moitié.

3- Suite à la réunion de la Commission des Finances de l'UFR en date du 22 janvier 2021, **la répartition des crédits 2021 relatifs à la logistique et aux crédits d'enseignement** est présentée au Conseil d'UFR pour information.

La dotation de fonctionnement et la dotation patrimoine de l'UFR sont identiques à 2020. Des dépenses ont cependant disparu du fait de la crise sanitaire, ce qui aboutit à une augmentation des crédits pédagogiques à répartir.

Le Doyen rappelle que les enseignants doivent veiller à dépenser leurs crédits pédagogiques plus tôt dans l'année et informe les membres du conseil qu'il a demandé à Madame Busson de fixer la date butoir pour les commandes des enseignants un mois plus tôt en 2021 par rapport à 2020.

VI – Pédagogie

1- Comptes-rendus des comités pédagogiques Pharmacie des 10 décembre 2020 et 10 janvier 2021

➤ Comité du 10 décembre 2020

Les points suivants ont été abordés :

Informations générales :

- La restitution de l'audit des scolarités effectué par Madame Sales-Wuillemin au dernier trimestre 2020 aura lieu le 27 janvier 2021.

- En conférence des Doyens de Pharmacie, un point important a été abordé, celui de l'arrêt progressif de la filière Innovation Pharmaceutique et Recherche (IPR) qui sera remplacé par une formation spécialisée transversale de deux ans, à laquelle une année recherche pourra être ajoutée afin de permettre aux étudiants d'obtenir un M2R ainsi qu'une thèse d'université.
- Le montant de la taxe d'apprentissage collecté en 2020 a été plus important que prévu et s'élève à environ 60 000 euros.
- Les attestations pour les internes nouvellement diplômés, issues d'Apogée, n'étaient pas conformes pour le CROP. Monsieur Cunit est intervenu auprès de la cellule Apogée afin de régler le problème, désormais résolu.

Scolarité

Un rappel a été fait sur les bonnes pratiques à observer par les enseignants, relatives à la remise des sujets d'examens, à la surveillance des examens et à la remise des notes à la scolarité.

Organisation des examens de 1^{ère} session de décembre 2020 : ils se tiendront en présentiel. Une session de rattrapage pour les Covid + sera organisée dans les 2 mois suivants la 1^{ère} session.

Organisation de l'enseignement à la rentrée de janvier 2021 : absence de consignes claires sur ce sujet à la date du 10 décembre.

Présentation des jurys de sélection PASS/LAS et des modalités d'admission des PASS/LAS en PH2

➤ **Comité du 19 janvier 2021**

Des informations générales sont données aux membres du comité par Christine Marie.

Un point est fait en terme de scolarité, et notamment la surveillance des examens.

Des formations à la pédagogie sont organisées par l'université en janvier et février.

Quelques étudiants sont concernés en PH2 pour la session de rattrapage Covid, qui est prévue en semaine 5.

Des étudiants de PH4 ont fait part de leurs difficultés en cette période de crise sanitaire. Deux solutions leur sont proposées : assister à ces cours magistraux par groupes de 10 maximum comme la réglementation l'autorise, et bénéficier de l'appui d'un tuteur enseignant chargé de les accompagner pendant cette période difficile. Ces difficultés existant également dans les autres promotions, il est demandé aux élus de les faire remonter, afin d'en avoir une meilleure connaissance et de mettre des solutions de soutien en place, sachant que les solutions techniques ne permettront pas tout.

Le retro planning des mises à jour des fiches filières (six) et des fiches UE/EC (125) est présenté, sachant que la date butoir pour la transmission des fiches par l'UFR aux services centraux pour validation est le 31 mars.

Un groupe de travail sera mis en place afin de lister les problèmes pédagogiques et organisationnels des études de pharmacie.

Christine Marie souhaite une réduction du nombre d'examens, trop nombreux actuellement.

Les procédures actuelles devront être mises à jour et de nouvelles procédures seront à valider. Le personnel de la scolarité référent en la matière est Madame Fadela Remil. Il conviendra qu'un enseignant soit désigné également.

Un point est fait sur l'avancée du Tutorat d'Années Supérieures (TAS) par les deux étudiants responsables.

2- Compte-rendu du comité pédagogique Médecine du 12 janvier 2021

A – Demande de création : Master 2 Humanités Médicales et Environnementales

Cette demande de création est présentée par Monsieur le Professeur Jean-Pierre QUENOT et demeurera annexé au présent compte-rendu.

Ce Master 2, co-habilité avec Besançon et les UFR lettres, philosophie et Santé de l'université de Bourgogne, ayant déjà fait l'objet d'une présentation lors du comité pédagogique du 20 mai 2020, devrait débiter à la rentrée 2021.

Le programme de ce Master 2 est en cours de finalisation, mais il subsiste une interrogation concernant l'UFR et l'université de rattachement. Ainsi, le Professeur QUENOT soumet au comité pédagogique cette question, afin de connaître sa position sur l'UFR semblant la plus à même de porter ce Master.

Monsieur le Professeur QUENOT souhaiterait que ce Master soit porté par l'UFR des Sciences de Santé car il est à l'initiative de sa création et qu'il s'adresse principalement aux étudiants et professionnels du champ de la santé.

Ce Master relevant aussi de la formation continue, Monsieur le Professeur Narcisse ZWETYENGA, Directeur de l'Unité Mixte de Développement Continu en Santé, souhaite que l'UMDPCS soit associé à son développement.

Monsieur le Doyen estime difficile d'apporter une réponse à cette question sans concertation, mais souhaite que ce portage soit fonction de l'investissement, de l'engagement des enseignants impliqués ainsi que du profil des étudiants inscrits.

Monsieur le Doyen souhaite savoir si le co-portage peut-être envisager.

B- IFMK

- Madame LE MOTEUX, Directrice de l'IFMK, fait part au comité pédagogique du manque d'enseignants universitaires dans les disciplines suivantes :
 - Physiologie de l'effort
 - Physiopathologie musculo-squelettique de l'enfant
 - Physiopathologie en psychiatrie – adulte / enfant
 - Médecine du travail – ergonomie

- Prescription de matériel orthopédique (Pharmacie)

L'ensemble de ces enseignements correspondent à 35h de cours magistraux.

Monsieur le Doyen conseille à Madame LE MOTEUX de prendre contact avec Monsieur le Professeur Mathieu BOULIN concernant la prescription de dispositifs médicaux.

Concernant la médecine du travail, une nouvelle Maître de conférences associée a été nommée à Besançon et pourrait éventuellement apporter son concours pour cet enseignement.

En ce que concerne la psychiatrie adulte / enfant, Monsieur le Doyen prendra contact avec les chefs de clinique.

Concernant la physiologie de l'effort, Monsieur le Professeur Jean-Michel REBIBOU, conseille de prendre contact avec le Docteur Frédéric CHAGUE.

Enfin, concernant la physiopathologie musculo-squelettique de l'enfant, Monsieur le Doyen essaiera de trouver une solution bien qu'aucune n'apparait évidente.

C- Point d'étape sur la réforme du 1^{er} cycle

- Nous sommes toujours en attente de la publication de l'arrêté concernant le numerus clausus pour les redoublants de PACES.
Cependant, les chiffres devraient correspondre à ceux discutés avec le MESRI, soit 97 places en Médecine, 46 en Pharmacie, 16 en Odontologie et 16 en Maïeutique.

Ce numerus clausus a été calculé afin d'assurer un taux de réussite des étudiants redoublants au moins égal au taux de réussite des étudiants redoublants des 3 dernières années.

Cette année, 57% des étudiants redoublants de PACES accèderont à une filière en santé.

Un collectif d'étudiant, reçu ce matin par M. le Doyen, contestait la méthode de calcul retenue, basant son calcul sur une valeur absolue et non un taux de réussite.

- Les jurys de sélection pour les étudiants de PASS et L.AS sont en voie de constitution et les critères retenus pourront alors être définis et communiqués aux étudiants.

Des réunions se tiendront prochainement afin de redéfinir le contenu du PASS.

A ce propos, Monsieur le Doyen informe les membres présents que 300 places supplémentaires pourraient être ouvertes au sein des IFSI de Bourgogne dès l'année prochaine, afin de pallier au manque d'infirmiers sur le territoire. Dans cette optique, il est aussi envisagé de permettre à des étudiants ayant validé leur année de PASS d'intégrer la 2^{ème} année en IFSI.

A cette fin, nous allons travailler à intégrer dans l'année PASS des enseignements de nature à permettre ce débouché.

- Les résultats du premier groupe d'épreuves pour les PACES et du 1^{er} semestre pour les PASS sont légèrement moins bons que ceux de l'année dernière.

Par contre, les résultats obtenus par les étudiants en L.AS au module science vie sont catastrophiques. Seuls 5 étudiants sur 107 ont obtenu une note > 10, et la moyenne générale est de 5,90.

En revanche, la moyenne générale des étudiants en L.AS ayant passé le module SHS est de 9,80.

D - Point d'étape sur la réforme du 2nd cycle

Un séminaire organisé par la Conférence des Doyens sur ce sujet, s'est tenu la semaine dernière.

- Concernant la partie connaissance, la mise en place a été réalisée dans notre UFR :
 - Les plannings de cours sont prêts ainsi que les fiches filières
 - Le schéma d'examen a été validé. Il est constitué de 4 mini DP de 7 questions, 10 QI et 3 KFP (ou 10 QI). Le module KFP n'étant toujours pas disponible sur SIDES, les 3 KFP seront remplacés par 10 QI supplémentaires.

Enfin, les référentiels commencent à arriver : celui de néphrologie a été publié et celui de médecine interne est attendu pour la fin du mois de janvier.

- Concernant la partie compétences, la mise en place des ECOS est à nouveau retardée par la reprise de l'épidémie COVID.
Nous restons sur un modèle d'ECOS par pôle.
L'examen national ECOS couvrira les 11 domaines des ECOS (2 items pour chaque).

Les fiches LISA qui sont en cours de rédaction, seront disponibles sur le site de l'UNESS et serviront de programme détaillé.

E- Présence en stage des P3

Monsieur le Doyen défend l'idée de voir les étudiants en troisième année des études médicales réaliser leurs stages, estimant que cette crise sanitaire, au-delà de son caractère dramatique, constitue un terrain d'apprentissage particulièrement propice.

Par ailleurs, ces étudiants seront amenés dans leur vie professionnelle à prendre en charge des gens malades, et ne pourront le faire qu'en étant à leur contact.

Toutefois, M. le Doyen, conscient des problèmes d'accueil qui peuvent se présenter dans certains services, rappelle que chaque chef de service est libre d'organiser le fonctionnement de son service de manière à limiter les contaminations.

M. le Doyen soumet cette position au Comité Pédagogique.

Messieurs les Professeurs Alexandre COCHET et Eric STEINMETZ partagent le point de vue exprimé par M. le Doyen et lui apportent leur soutien.

Monsieur le Professeur Hervé DEVILLIERS partage aussi cet avis, et rappelle que ces étudiants ont subi le COVID en deuxième année, et qu'ils sont demandeurs, voir enthousiastes à l'idée de venir en stage.

F - Point sur la validation des stages

M. Le Doyen rappelle l'importance de prévenir l'UFR en cas d'invalidation d'un stage, afin qu'un stage de remédiation puisse être mis en place ou que le jury de délibération ne valide pas son année si le stage concerné est celui de la période estivale ou celui de remédiation.

G - ECNi

- Le test de résilience 4G organisé lors de l'épreuve de l'UE 12, mardi 5 janvier, c'est très bien déroulé. L'opération a été transparente pour les étudiants.
- Le test de charge organisé vendredi 22 janvier de 14h à 17h afin de s'assurer de la robustesse de l'infrastructure des serveurs SIDES, sera réalisé en distanciel. Ce test, réservé aux étudiants de DFASM3, a pour objectif d'atteindre 9000 participants simultanément en vue des ECNi blanches de mars.
- Un test concernant notre solution de secours au B2 pour les ECNi est actuellement planifié pour lundi 1^{er} mars. Cependant, sa tenue est suspendue à une évolution positive de la situation sanitaire, car il ne sera pas possible de respecter les mesures sanitaires de distanciations actuelles.
- Enfin, les ECNi blanches des 15, 16 et 17 mars seront organisées sur la plateforme SIDES. Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, ces épreuves demeurent prévues en présentiel.

Par ailleurs, il est probable qu'une décision soit prise au niveau national quant aux modalités définitives d'organisation de ces épreuves.

H - Fin du financement par l'ARS des déplacements des externes et des PH6 officine

L'ARS a mis fin au remboursement des frais de déplacements des externes et des PH6 officine. Cette décision est difficilement compréhensible pour les étudiants alors que l'UFR et l'ARS essayent de promouvoir les stages périphériques.

M. le Professeur DEVILLIERS rappelle qu'en l'absence de communication, les étudiants ont fait leur choix de stage en début d'année en tenant compte de ce financement. Ainsi, son retrait brutal est de nature à mettre en difficultés financières certains étudiants.

De fait, il trouverait raisonnable qu'une solution puisse être apportée, au moins pour les stages dernièrement réalisés.

I- Points étudiants

- Monsieur Maxence ROULLIAT, ayant appris par le biais du Bien Public, que les étudiants en santé pourraient être sollicités afin de participer à une campagne de dépistage et ainsi permettre un retour des étudiants sur l'université, demande ce qu'il en est réellement de ce projet aux membres du Comité Pédagogique. Monsieur le Doyen répond qu'il en a pris connaissance, lui aussi, par voie de presse de cette possibilité et qu'il attend toujours qu'on le contacte à ce sujet.

Toutefois, il rappelle que sa position demeure invariable, soit que les étudiants en médecine sont bien entendu disponibles pour rendre service, dans la mesure où leur cursus normal de formation n'est pas impacté et que cela soit organisé sur la base du volontariat.

En effet, il n'est pas question d'annuler des cours ou des stages pour aller faire du dépistage de masse.

- Des difficultés ont été rencontrées lors de l'enseignement de l'UE 8C, anciennement UE optionnelle lecture ECG, au cours du 2^{ème} bloc des MM1.
En effet, tous les cours n'ont pas été dispensés et tous les supports n'ont pu être mis à disposition des étudiants sur la plateforme Moodle.
Pour pallier ces manquements, des cours ont été ajoutés la semaine précédant les examens. Cependant, les étudiants s'inquiètent du peu de temps dont ils disposeront pour assimiler l'ensemble de ces cours.
Monsieur le Doyen prendra contact avec Monsieur le Professeur Luc LORGIS, responsable de cette UE, pour aborder ces difficultés.
- Un sondage a été réalisé début janvier, sur la santé mentale des étudiants. De nombreux étudiants ont fait état d'une situation difficile, mais saluent l'engagement et la disponibilité dont font preuve les enseignants. De même, ils sont très nombreux à considérer que les stages sont indispensables en cette période de crise sanitaire, et que ce sont ces stages qui leur permettent de tenir le coup.

Parallèlement, les étudiants confrontés à des situations difficiles au sein des services, souhaiteraient pouvoir échanger avec un praticien hospitalier sur ces expériences. Les témoignages d'étudiants ayant du mal à faire face à ce qu'ils ont vu lors de leur stage sont nombreux, car pour certains, ces situations constituent le premier contact avec la mort.

A Grenoble, des « after-stages » sont organisés afin de permettre un travail d'assimilation et de réflexivité sur les expériences vécues.

Monsieur le Professeur DEVILLIERS propose qu'une permanence soit organisée en présence d'enseignants médecins universitaires.

Monsieur le Doyen abonde en proposant que, sur le temps de la pause déjeuner, la cafétéria et la salle R07 soient utilisées pour organiser des rencontres entre les étudiants en faisant la demande et des praticiens hospitaliers.

Il va de soi que les gestes barrières devront être strictement respectés lors de ces rencontres.

Dans cette optique et afin de contrôler le nombre de personnes présentes lors de celles-ci, un planning sera mis en place.

- Enfin, les étudiants en MM3 souhaiteraient qu'un lieu dédié aux révisions puisse leur être ouvert.
Monsieur le Doyen accepte que la salle modulable leur soit ouverte à cet effet, de 7h30 à 18h00 (heure du couvre-feu), une fois la période de partiels terminée.
Du gel hydro alcoolique ainsi que des lingettes désinfectantes seront mis à la disposition des étudiants dans cette salle.

3- Point sur la R1C

Une étude nationale montre que Dijon se situe dans la bonne moyenne au niveau du numerus clausus résiduel. Le Doyen d'Angers, Nicolas Lerolle, a précisé les voies d'accès pour les étudiants étrangers. Il n'y a aucune obligation d'ouvrir une ou plusieurs voies d'accès aux étudiants hors UE cette année, et aucune faculté n'en a accepté. Le quota de 8% d'étudiants hors UE ouvrant des places en sus du numerus clausus

est supprimé. Mais ces étudiants bénéficieront toujours d'une dispense d'études afin d'accéder en année supérieure dans le cursus. Ces dispenses permettent des accès en années différentes selon qu'ils souhaitent Médecine d'une part, Pharmacie, odontologie ou maïeutique d'autre part.

Les étudiants de l'UE devront représenter 5% des capacités d'accueil.

4- Point sur la R2C

Un questionnaire national a été mis en place par la DGESIP afin de connaître les besoins en financement des universités pour l'acquisition de matériels pédagogiques, notamment de simulation dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme. Ce questionnaire était à retourner pour le 20 janvier.

Par mail du 15 janvier, Anne-Sophie Barthez apporte des précisions sur les modalités transitoires de la réforme qui s'appliqueront pour la promotion 2020-2021 des étudiants inscrits en DFASM1, et notamment de nouvelles modalités docimologiques pour les ECNi 2023. Les DFASM1 2020-2021 devront être évalués au niveau facultaire selon ces nouvelles modalités dès cette année 2020-2021. Les évaluations facultaires ne devront plus comprendre que les items classés en rang A et B et le volume horaire doit être diminué en conséquence.

5- Les résultats du test de charge ECNi du 23 janvier ont été communiqués à l'UFR.

VII – Divers

- Nous restons en attente d'instructions de la part de l'université quant aux élections au conseil d'UFR, qui doivent permettre de pourvoir les sièges laissés vacants par la promotion de Marjolaine Georges et le départ de Frédéric Lirussi.
- Christine Marie fait valoir ses droits à la retraite le 31 août 2021. La déclaration de candidature sera obligatoire, l'élection vaudra jusqu'à la fin des quatre années de mandature de l'actuel conseil, c'est-à-dire 2022.
- L'appel à candidature pour le remplacement de Shaliha Bechoua en tant que référente handicap est demeuré infructueux, de même que pour la désignation d'un représentant de l'UFR à la commission de la pédagogie de l'université.
- Organisation du jury pour les passerelles : un décret est attendu. Dijon ne s'occupera pas de l'odontologie

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 18h55.